

Montreuil, le 31 janvier 2014

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

France Agri Mer a lancé un appel à candidatures pour les investissements dans le secteur des serres horticoles, des aires de cultures hors-sol de plein air et des pépinières de plein champ. Date limite des candidatures : 31 mars 2014

Conformément à la décision AIDES/SAN/D 2013-78 du 12 décembre 2013, relative à la mise en œuvre d'un programme d'aides aux investissements dans le secteur des serres horticoles, des aires de cultures hors-sol de plein air et des pépinières de plein champ, en articulation avec les régions, FranceAgriMer a lancé, depuis le 27 décembre 2013, un appel à candidatures auprès des exploitants agricoles du secteur.

La décision AIDES/SAN/D 2013-81 du 23 décembre 2013 relative à l'ouverture de cet appel à candidatures a été publiée au bulletin officiel du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (BO n° 52 du 27 décembre 2013) et est consultable en ligne sur le site internet de FranceAgriMer, via le lien suivant : Aides aux investissements dans les serres horticoles

Les dossiers de candidature doivent être adressés au plus tard le 31 mars 2014 inclus (le cachet de la poste faisant foi), en deux exemplaires, par courrier recommandé avec avis de réception, au siège de FranceAgriMer, service des Aides nationales, 12 rue Henri Rol-Tanguy / TSA 20002 / 93555 Montreuil cedex. Une copie du dossier devra être envoyée, par courrier simple, à la direction départementale des territoires (et de la mer) dont dépend le siège de l'exploitation du demandeur.

Cet appel à candidatures s'adresse aux producteurs de bulbes à fleur, de plantes en pot et à massif, de fleurs coupées et de feuillages coupés, de végétaux de pépinières ornementales, de végétaux de pépinières fruitières destinés à l'amateur, de jeunes plants destinés à l'horticulture et à la pépinière ornementale, de jeunes plants maraîchers destinés à l'amateur et de plantes aromatiques destinées à l'amateur.

Ce programme d'aides aux investissements a pour objectifs de contribuer au renouvellement des entreprises et à la modernisation des serres horticoles et des pépinières, en vue de l'amélioration de leurs performances techniques et environnementales et de leur compétitivité économique.

Le dispositif vise à soutenir des projets permettant d'améliorer le niveau technique et les capacités de production de serres horticoles à travers la modernisation et/ou l'extension des serres ; de développer des zones de production hors-sol de plein air ou en pleine terre dans les entreprises qui investissent pour répondre aux nouvelles attentes du marché.

Ce dispositif participe ainsi au financement d'investissements de nature à :

- inciter à la mécanisation et la robotisation ;
- favoriser les modes de production durable, ciblant les enjeux énergétiques et environnementaux ;
- contribuer à l'amélioration de la qualité des productions horticoles par l'acquisition de matériels permettant une production et une conservation optimales et un conditionnement adapté.

Contact FranceAgriMer pour toute information complémentaire : <u>U\_CFE.Serres@franceagrimer.fr</u>

Service de presse de FranceAgriMer : presse@franceagrimer.fr

Laurence Gibert-Mesnil Tél.: 01 73 30 34 05 Tél.: 01 73 30 22 54

Virginie Nicolet

laurence.gibert-mesnil@franceagrimer.fr virginie.nicolet@franceagrimer.fr